



Notre traditionnel séjour de janvier se fera à nouveau cette saison dans la station de St François – Valmorel. Voici les détails importants du séjour :

- **Hébergement** : Résidence Odalys **Les Balcons du Soleil**
- **Dates** : 25 janvier au 01 février 2020
- **Tarifs par personne** : . pour l'hébergement + apéro + repas du soir + forfait ski

#### Appartements 6 places

Age	Base 6 pers/6 lits	Base 5 pers/6 lits€	Base 4 pers/6 lits
Moins de 65 ans	<b>470€</b>	<b>485€</b>	<b>505€</b>
De 65 à moins de 75ans	<b>450€</b>	<b>465€</b>	<b>490€</b>
75 ans et + ou sans forfait	<b>280€</b>	<b>295€</b>	<b>315€</b>

#### Appartements 4 places

Age	Base 4 pers/4 lits	Base 3 pers/4 lits	Base 2 pers/4 lits
Moins de 65 ans	<b>490€</b>	<b>520€</b>	<b>585€</b>
De 65 à moins de 75 ans	<b>470€</b>	<b>505€</b>	<b>565€</b>
75 ans et + ou sans forfait	<b>300€</b>	<b>330€</b>	<b>395€</b>

**Assurance annulation** : le CS2L n'ayant pas vocation d'assureur, aucune somme ne sera remboursée en cas d'annulation du séjour. . 2 solutions sont possibles :

- Certaines cartes bancaires (Visa Premier, Gold...) couvrent ce risque à condition de payer le séjour avec la carte à **la permanence du Club** : 101 Bvd des Etats Unis, Lyon 8<sup>e</sup>, les mercredis après 17h. Déclaration d'annulation **moins d'un mois avant le début du séjour**.
- Sinon il est vivement conseillé de contracter **l'assurance MAIF**, en ajoutant **3,96% du prix du séjour** plutôt que de perdre la totalité de la somme versée.

**Choix de l'hébergement** : Ceux qui optent pour la **base 4** (4 pers/ 6 lits), précisez la **composition de votre groupe** de 4 à l'inscription.

**Restauration** : . l'apéro et le repas du soir compris dans le prix, seront servis au restaurant de l'hôtel voisin « La Pérelle » dont nous avons toujours été **très satisfaits**.

**Cotisations** : ,

- Non-skieurs : Club **24€**

- Skieurs : 2 possibilités : €

- Club 24,00€ + licence UFOLEP ( ? ) € = ( ? ) selon option assurance choisie
- Club 24,00€ + licence FFS ( ? ) € = ( ? )€ selon option assurance choisie

### Modalités d'inscription au Club et au séjour (Avant le 18 décembre 2019)

A la permanence du Club, 101 Boulevard des Etats Unis, les mercredis après 17h , car l'extrême déficience de ma vue ne me permet plus de gérer ces formalités avec précision par courrier depuis mon domicile. J'essayer cependant, d'être présent à la permanence, les mercredis de novembre et décembre pour vous y accueillir et éventuellement vous assister lors de votre inscription.

Vous devrez alors apporter avec vous :

1. **la fiche individuelle de renouvellement d'adhésion** remplie et signée . Elle vous sera envoyée par J. Pierre Larue incessamment
2. **Verser un acompte de 140€**
3. **Verser le solde du séjour**(variable selon l'âge et le choix de l'hébergement), pour vous éviter de revenir à la permanence plus tard. S'il s'agit d'un chèque, demandez qu'il soit débité plus tard.
4. Payer séparément votre cotisation
5. **Un certificat médical récent** pour les nouveaux adhérents, ou **le questionnaire de santé** dans lequel vous avez répondu **NON à toutes les questions**, sinon, un nouveau certificat médical

Les **chèques** seront établis à l'**ordre du CS2L**.

**IMPORTANT** : Il est impératif de remettre au Club tous vos documents et d'effectuer tous vos paiements avant le 20 décembre Après ce sera trop tard, notamment pour les assurances,

Je rappelle que le ski n'est pas obligatoire et que vous pouvez aussi pratiquer les raquettes, ou les **balades pédestres**.

J'espère vous compter encore nombreux cette saison.

Amicalement à tous. Le 16 novembre 2019

Gilbert Stimac 06 79 39 34 47

Page 2/2



Au restaurant « La Perelle » en janvier 2019